



## Communiqué pour diffusion immédiate

En vue de la création d'un parc régional

### **La MRC de Drummond déposera une offre pour l'acquisition de la Forêt Drummond**

Le 16 août 2017 – À sa séance du 16 août, le conseil de la MRC de Drummond a adopté une résolution confirmant son intention de procéder à l'achat des terres appartenant à Hydro-Québec dans la Forêt Drummond. D'une superficie de près de 20 km<sup>2</sup>, ces terres seraient acquises pour la somme de 5 400 000 \$, conformément à un accord de principe intervenu récemment entre la MRC et la société d'État.

« Nous l'avons mentionné à maintes reprises : la Forêt Drummond représente l'un des trésors de notre patrimoine naturel régional. La beauté des paysages ainsi que les activités récréatives qui peuvent y être pratiquées en font un lieu de plus en plus fréquenté, tant par la population de la MRC de Drummond que par les touristes. En devenant les propriétaires de ce territoire, nous disposerions de leviers additionnels pour accentuer sa mise en valeur tout en assurant la préservation de son caractère naturel », a affirmé le préfet de la MRC et maire de Saint-Guillaume, monsieur Jean-Pierre Vallée.

« Cette acquisition serait financée au moyen des redevances sur les ressources naturelles que reçoit la MRC et du Fonds de développement des territoires (FDT), une enveloppe globale que verse le gouvernement québécois à la MRC pour la soutenir dans l'exercice de diverses responsabilités liées au développement local et régional. Aucune nouvelle taxe ne serait donc prélevée auprès des contribuables », a pour sa part précisé le préfet suppléant et maire de Drummondville, monsieur Alexandre Cusson.

#### **Vers la création d'un parc régional**

La résolution adoptée le 16 août indique également la volonté du conseil de la MRC de conférer à la Forêt Drummond un statut de parc régional, et ce, conformément à la Loi sur les compétences municipales. Un comité provisoire, composé de monsieur Cusson ainsi que des maires de Durham-Sud et de Saint-Cyrille-de-Wendover, messieurs Michel Noël et Daniel Lafond, a été formé pour mettre sur pied un organisme à but non lucratif (OBNL) dont le mandat serait de constituer le parc régional de la Forêt Drummond et d'en assumer ensuite la gestion. L'OBNL rassemblerait autour d'une même table les élus et les représentants des organisations qui pourraient, grâce à leur expertise, aider à concrétiser ce projet.

.../2

### **La Forêt Drummond en quelques lignes**

La Forêt Drummond est un écosystème unique combinant forêt de plantation et forêt naturelle. D'une superficie totale de plus de 30 km<sup>2</sup>, elle s'étend de part et d'autre de la rivière Saint-François dans les municipalités de Drummondville, de Saint-Majorique-de-Grantham et de Saint-Bonaventure.

Elle était à l'origine la copropriété d'Hydro-Québec et du ministère des Ressources naturelles. Les secteurs que détenait le ministère des Ressources naturelles ont été cédés à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et à la Ville de Drummondville au cours des dernières années. La portion appartenant à Hydro-Québec, beaucoup plus vaste, est celle visée par l'offre d'achat de la MRC.

-30-

Information : Jean-Pierre Vallée  
Préfet  
MRC de Drummond  
819 396-2305

Source : Jean Dufresne  
Conseiller en communication  
MRC de Drummond  
819 477-2230, poste 101

Alexandre Cusson  
Maire  
Ville de Drummondville  
819 478-6553